

Le Feu de la Préfecture en juillet 1921

D'abord, un peu d'histoire :

Il semblerait que ce soit en 1613 que s'acheva la construction du Palais ducal des rois de Sardaigne, juste avant l'arrivée à Nice de CHARLES EMMANUEL 1^{er} en janvier 1614. C'était une grande bâtisse massive qui sera remodelée avant 1675 pour offrir trois corps de bâtiments disposés en U autour d'une cour centrale, résidence des Ducs de Savoie et Rois de Sardaigne lors de leurs séjours en notre ville. Saccagé lors de l'arrivée des troupes révolutionnaires, ce palais deviendra, en 1793, un hôpital militaire.

Le Préfet DUBOUCHAGE demandera en 1810 d'y installer la Préfecture mais à la chute de l'Empire, la restauration Sarde verra revenir un gouverneur dans le Comté.

De grands travaux d'embellissement conduits par l'architecte SCOFFIER et le peintre BARBERI entre 1818 et 1825 virent le réaménagement des appartements royaux, et les échos de somptueuses réceptions résonnèrent sous les poutres de la salle d'honneur.

Napoléon III y recevra l'hommage des Niçois en septembre 1860 puis l'embellissement de « notre » Palais se poursuivra jusqu'en 1908 sous la houlette de l'architecte SABATIER à qui succèdera Lucien BARBET.

Un hôte de marque y logera et présidera le dîner de gala commémorant le centenaire du rattachement du Comté à la France en 1960 : Le Général Charles DE GAULLE.

Enfin, c'est dans la grande salle à manger que sera signé en février 2001, le traité de Nice, en présence du Président de la République.

Les Précautions :

De nombreuses dispositions existaient pour protéger ce magnifique bâtiment, une délibération du 28 décembre 1920 prévoyait un crédit de 2810 francs pour « *installation à la Préfecture de nouveaux protecteurs contre l'incendie* » Ce même document fait état de l'acquisition pour 2593 francs de « *6 avertisseurs automatiques ainsi que 20 extincteurs* ».

Les « **consignes en cas d'incendie** » datées du 1 mars 1921 nous éclairent sur l'organisation de la défense de cet édifice majestueux, il est loisible d'y trouver :

- les causes possibles d'éclosion d'un sinistre,
- la lutte par le personnel « *on attaque le commencement d'incendie à l'aide d'un ou plusieurs extincteurs (...) Avoir soin de ne pas ouvrir les fenêtres pour éviter les appels d'air* »,
- l'alerte « *on prévient les pompiers (tél. 42.36) en indiquant dans quelle partie de l'immeuble le feu se déclare* »,
- Les moyens de défense « *7 avertisseurs qui signalent l'élévation de la température et 36 appareils extincteurs* »,
- La visite des lieux « *la première semaine de chaque mois, le Capitaine des pompiers avec tous les gradés de la compagnie, le garde-meuble et les deux concierges fera une visite des locaux, reconnaîtra le trajet le plus court pour la reconnaissance des pompiers et l'attaque d'un feu supposé, vérifiera le bon état des avertisseurs, des extincteurs et bouches d'incendie qui sont dans le voisinage immédiat de la Préfecture* »
- Les risques particuliers « *pour les fêtes de nuit et feux d'artifices, un poste de quatre pompiers avec pompe à main sera placé dans les combles* ».

Le feu !!!

Dans la nuit du 29 au 30 juillet 1921, vers 3 heures 15, un passant, Monsieur Contesso, aperçut de la fumée et des flammes s'échappant du toit de la Préfecture. Immédiatement il donna l'alarme au poste de pompiers du Quai des Etats-Unis (l'actuel musée des ponchettes) qui alerta le poste central de la rue Hancy.

Trois minutes plus tard se présenta un premier détachement rejoint par une équipe complète dirigée par le Capitaine POUILLAN et le Lieutenant MARIA.

A l'arrivée des secours « *de longues flammes jaillissaient du toit et d'une des fenêtre située sur la terrasse supérieure de l'aile droite du bâtiment* »

Rapidement une lance à grande puissance établie depuis le sol et deux petites lances installées sur le toit par une équipe tentèrent de juguler le sinistre qui après l'écroulement d'un plancher avait créé un trou vertical d'environ trois étages.

Après une heure et demie de lutte intense, et un péril certain pour les pompiers placés sur le toit qui risquait de s'effondrer à tout moment, le feu était maîtrisé et la poursuite de l'extinction allait durer jusqu'à cinq heures trente.

Le déblai se poursuivra durant deux journées, nos valeureux pompiers étant aidés par la troupe.

Le Préfet précisera q'un court-circuit électrique dans une chambre inhabitée semble être à l'origine du sinistre, information largement relayée par la presse du 31 juillet 1921 *« le feu provoqué sans doute par un court-circuit avait pris naissance dans une petite chambre inoccupée située au 4^{ème} étage sous les combles ; il avait sans doute couvé pendant quelques heures puis s'était communiqué aux tentures assez nombreuses dans la chambre (...) à l'arrivée des pompiers les meubles étaient déjà entièrement consumés et les flammes avaient perforé le plafond et la toiture ».*

4 pompiers blessés !

Au plus fort du sinistre, l'explosion d'une paroi de verre allait atteindre gravement à la main le Capitaine POULLAN et toucher aux deux jambes le Sapeur CEPPI qui seront rapidement secourus par le Docteur DE ALBERTI. Quelques heures plus tard, en début d'après-midi, alors que les pompiers aidés par les soldats du 22^{ème} Régiment de Chasseurs et du 2^{ème} bataillon de Montagne, effectuaient les délicates opérations de déblaiement, l'effondrement d'un pan de mur lézardé par l'incendie blessa aux jambes le Caporal VALETTA et plus gravement le Sergent Charles GUIGO qui sera conduit à l'hôpital Saint-Roch, victime d'un enfoncement de la cage thoracique.

Notre courageuse victime du devoir qui restera hospitalisée quelques jours, recevra à son chevet, le 31 juillet la visite du Préfet et de son épouse, venus en compagnie de Monsieur Pierre GAUTIER, 1^{er} Adjoint au Maire de Nice apporter félicitations et réconfort.

Les dégâts :

Les conclusions du rapport de l'architecte départemental le 25 septembre 1921, nous éclairent : « *le feu a dû commencer à prendre au deuxième étage vraisemblablement dans la chambre complètement incendiée (...) il y avait avant le sinistre le nombre d'extincteurs suffisant (...) mais le feu ayant commencé de très bonne heure le matin, il a été difficile et même impossible d'avoir recours aux extincteurs* ».

Le bilan du Préfet Armand BERNARD, daté du 1 octobre 1921 laisse apparaître que la préfecture, assurée auprès de 37 compagnies, a subi d'importants dommages « *les dégâts causés par le sinistre intéressent le bâtiment, dont une partie de la toiture s'est effondrée, ainsi qu'une chambre au 2^{ème} étage et la salle à manger située au 1^{er} étage, contiguë aux salons et constituant l'annexe indispensable aux réceptions.(...) le mobilier a été sévèrement éprouvé, le garde-meuble situé dans les combles a été entièrement détruit* ». Le rapport final de l'architecte départemental du 23 décembre 1921 et qui reprend l'intégralité des pertes et préjudices s'élèvera à plus de 140 000 francs. Et « le Petit Niçois » du 3 août 1921 consacrera, sous la plume d'Auguste VERQUIERE, un article relatant la richesse du mobilier disparu « *mille choses portant l'empreinte de l'art sévère du 17^{ème} siècle (...) nos sculpteurs, nos ciseleurs, nos ébénistes n'ont rien fait qui vaille les armoiries, les secrétaires, les commodes, les crédences, les torches, les cadres, les bureaux qui étaient entassés dans de vastes salles au 3^{ème} étage de la Préfecture. Il y avait aussi des tableaux, des tapisseries, des tentures* ».

Et après ?

C'est le 6 août 1921 que le Capitaine POULLAN signera une ***consigne spéciale pour le poste de surveillance de nuit à la Préfecture***, ce document prévoyait un service assuré par deux hommes chargés de rondes, de l'essai quotidien de la ligne téléphonique avec la caserne centrale et implantait en plus des extincteurs « *une petite pompe à main, 4 seaux de toile et une hache* ».

Cette consigne faisait suite au rapport du Préfet « *dès mon arrivée à la Préfecture, j'avais été frappé par le danger que présentaient les différents conducteurs d'énergie électrique (...) Quelques améliorations avaient été apportées au cours de ces deux dernières années et un mois avant l'incendie une révision avait été entreprise par les électriciens (...) De sérieuses mesures de précautions avaient été prises (...) installation de nombreux extincteurs (...) Dans les greniers des avertisseurs sonnant automatiquement chez les concierges à la première élévation de température. (...) Il est indispensable de prévoir des mesures plus efficaces pour l'avenir (...) à placer sous tubes isolants toutes les lignes électriques (...) la présence de deux pompiers qui assureraient la surveillance non seulement du bâtiment mais aussi de ses dépendances et du palais de justice. »*

Et l'efficacité de l'action de nos pompiers ?

Tout d'abord, soulignée dans le rapport du Préfet « *je tiens à rendre un public hommage à la Compagnie des Sapeurs Pompiers de Nice qui, dans cette circonstance, a donné une nouvelle preuve de ses qualités manœuvrières et de la sûreté de son commandement* ».

Ensuite dans « le Petit Niçois » du 31 juillet « *Nous sommes heureux de faire au Capitaine POULLAN et à tous ses hommes nos compliments les plus sincères pour la rapidité avec laquelle ils arrivèrent sur les lieux du sinistre, le courage dont ils firent preuve et l'efficacité de leur manœuvre* ».

Monsieur le Préfet citait un... « Public hommage »...

Je vous laisse découvrir la lettre publiée en page 3 du « Petit Niçois » le 2 août 1921 :

*Nice, le 30 juillet 1921
Le Préfet des Alpes Maritimes
A Monsieur le Maire de Nice*

La Compagnie des Sapeurs Pompiers de Nice a été appelée cette nuit à éteindre un incendie qui s'était déclaré à la Préfecture. J'ai pu ainsi dans cette circonstance, constater et apprécier une fois de plus les qualités de dévouement, de courage et d'activité de ce corps d'élite.

Avec un sang froid admirable et une technique impeccable, ces braves ont su maîtriser un incendie qui pouvait devenir très grave, et je vous prie d'être auprès de tous, officiers, gradés et sapeurs, l'interprète de ma vive reconnaissance et de tous mes remerciements.

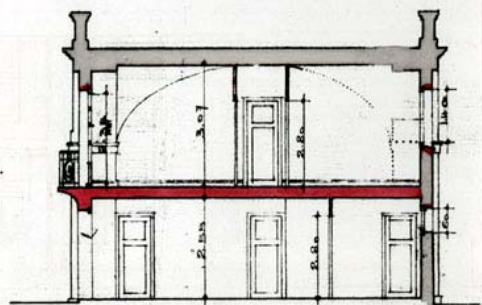
Je vous serais obligé de présenter au Capitaine Poullan, au Sergent Guigou, au Caporal Valetta et au Sapeur Ceppi, qui ont été blessés au cours de l'incendie, mes vœux les meilleurs pour leur prompt rétablissement.

*Le Préfet,
Signé : Armand BERNARD*

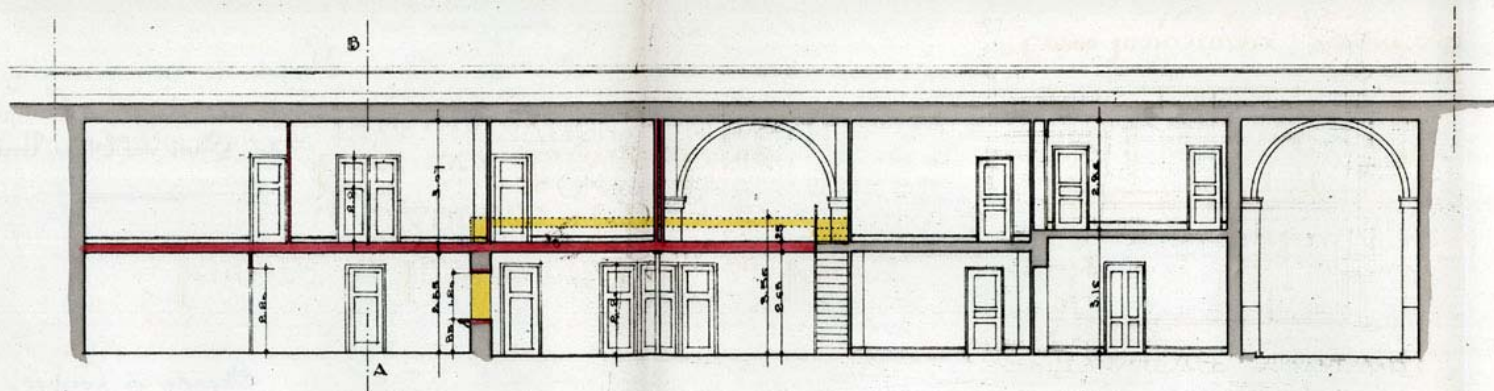
Bel hommage pour ces hommes, aujourd'hui disparus mais qui par leurs courage, abnégation et savoir faire nous permettent de contempler ce majestueux édifice de la place Gautier où volent les doux effluves de notre légendaire marché aux fleurs du cours Saleya tout proche ; et que jouxtait le *poste des pompiers du Quai des Etats-Unis* dont je vous livre ci-après copie du projet de transformation de 1927. Superbe caserne qui abrita pompes à bras et pompe à vapeur puis deviendra ... Musée.

*Alain BERTOLO
Février 2006*

PROJET DE TRANSFORMATION DU POSTE
DES SAPEURS - POMPIERS
QUAI DES ETATS - UNIS



COUPE TRANSVERSALE SUIVANT A-B
SUR L'APPARTEMENT



COUPE LONGITUDINALE



FACADE QUAI DES ETAT - UNIS.

DRESSE ET PRESENTE PAR L'ARCHITECTE
EN CHEF DE LA VILLE - SOUS-AGENT
NICE LE 5 Janvier 1927.

ECHELLE DE 0,01 M.